Podophylle pelté

Podophyllum peltatum

Espèce menacée au Québec

Max. 60 cm

CARACTÉRISTIQUES

- Plante très rare émergeant tôt au printemps (avant les autres)
- Feuilles larges (30 cm de diamètre), profondément lobées, vert pâle
- Fleur unique, fixée sous ses deux feuilles, à leur intersection
- Fruit charnu jaunâtre, parfois brunâtre, en forme de citron

PÉRIODES D'OBSERVATION

Identification	printemps
Fleurs	mai à début juin
Fruits	juillet à août

RÉPARTITION AU QUÉBEC

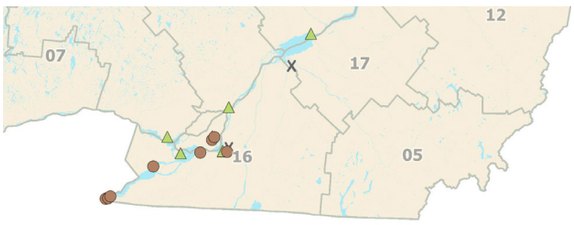

Occurrence de l'espèce
- Récente
- Historique
- X Disparue

HABITAT

Boisés riches :
- érablières à érable à sucre ou à érable argenté (à l'ombre)

L'espèce semble avoir été introduite par les autochtones à des fins médicinales, d'où sa distribution le long du fleuve.

PRINCIPALES MENACES

- Destruction et perturbation de son habitat, situé dans des secteurs où les pressions de développement sont extrêmes
- Piétinement (situées à proximité de sentiers, des occurrences y sont sujettes)

LIMITES À L'EXPANSION

- Climat
- Faible succès de sa reproduction sexuée

Le nombre excessivement restreint d'occurrences de l'espèce au Québec et ses populations locales petites et de faible viabilité accentuent sa précarité à la limite nord de son aire de répartition.

AMÉNAGER SA FORÊT EN PROTÉGEANT LA FLORE EN SITUATION PRÉCAIRE

Votre boisé contribue à la protection des espèces forestières menacées, vulnérables ou susceptibles. Il est souvent préférable d'éviter les travaux d'aménagement forestier dans leurs habitats. Si de telles activités doivent y être réalisées, la protection de ces espèces demande les précautions qui suivent.

Étape 1 : Identifier et localiser l'espèce

Sur le terrain, durant la saison propice à son identification, localiser (ou faire localiser par une personne compétente) les plants de l'espèce, puis délimiter les zones qu'ils occupent (zones d'occupation) ainsi que la zone d'atténuation qui les entoure.

Étape 2 : Protéger les plants

Cette espèce est protégée en vertu de la *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables*. Il est notamment interdit d'en détruire, mutiler ou récolter les plants ou ses parties (art. 16).

Compte tenu du statut menacé et de l'extrême rareté de l'espèce, éviter de réaliser toute forme de travaux forestiers, en toute saison, **dans sa zone d'occupation**.

Étape 3 : Éviter les plus fortes perturbations dans les zones d'occupation et d'atténuation

- Ø Aires d'empilement de bois
- Ø Construction de chemins
- Ø Drainage forestier
- Ø Coupes totales
- Ø Scarifiage

Étape 4 : Adapter ses pratiques en fonction de la sensibilité de l'espèce aux perturbations

Sensibilité à l'ouverture du couvert forestier	Sensibilité à la modification du drainage	Sensibilité au piétinement et au bris mécanique
Faible à modérée	Faible à modérée	Faible à modérée

Dans la zone d'occupation
- En plus d'éviter les travaux (étape 2), éviter de déposer des déchets de coupe (branches, etc.).

Dans la zone d'atténuation
- L'ouverture du couvert forestier est permise. Pratiquer des coupes partielles ou des éclaircies de faible intensité afin de maintenir l'ombre et son effet bénéfique sur l'humidité du sol.
- Éviter de modifier le drainage et diminuer l'empreinte au sol : utiliser un porteur adapté et planifier les sentiers de débardage sur des sols d'une capacité portante adéquate.

Si l'identification ou la localisation de l'espèce n'est pas possible, il est recommandé d'appliquer les mesures de protection à l'ensemble du peuplement forestier.

Aviser les travailleurs des endroits où se trouvent les plants ainsi que des mesures de protection à mettre en place.

Illustrations : Sophie-Anne Vachon, Émilie Dumais et Marianne Cusson

Cette fiche a été élaborée grâce à l'intégration d'éléments scientifiques et de discussions entre experts provenant notamment du MFFP et du MELCC. Les recommandations sont sujettes à évoluer en fonction du développement des connaissances. Pour les références, visitez afm.qc.ca/fiches-paf-bonifies.

Réalisée par : AFM Agence forestière de la Montérégie

En partenariat avec : Fédération des producteurs forestiers du Québec ; Conservation de la nature Canada ; Association forestière du sud du Québec

Ce projet a été réalisé avec l'appui financier de :
This project was undertaken with the financial support of:
Environnement et Changement climatique Canada / Environment and Climate Change Canada

Québec